



**EXTRAIT DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2019 A 18 HEURES 30  
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu  
de la séance du 03.12.2018 (*annexe 0*)  
Désignation du secrétaire de séance**

**1. Débat d'orientation budgétaire 2019**

***Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI***

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget est une obligation réglementaire pour les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1 et 4311-1 du CGCT). Il présente les résultats provisoires de l'exercice 2018, et les grandes lignes du budget 2019. Les résultats provisoires de l'exercice 2018, pour le budget principal et les budgets annexes (régie funéraire, camping), ainsi que l'état de la dette pour l'exercice 2018, les orientations budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019 sont décrits en **annexe 1**.